

moralise, il faut y joindre l'éducation, « et surtout l'éducation religieuse » (1). Les médecins constatent aussi que « l'instruction, quand elle ne repose pas sur une bonne éducation morale, semble favoriser la tendance au suicide » (2).

(1) V. Cousin, *loc. cit.*, p. 419.

(2) D^r Brierre de Boismont, *Du Suicide*, 2^e édit., p. 55.

CHAPITRE IX

LE CRIME ET LA MISÈRE

La misère a-t-elle une influence sur la criminalité ? Quelle est l'étendue de cette influence ? Les écrivains qui ont examiné cette question aboutissent à des conclusions opposées ; les uns ne voient dans la misère qu'une cause *occasionnelle*, donnant une forme à la criminalité, qui, sans elle, aurait pris une autre direction ; les autres regardent la misère comme la cause principale des crimes. Ceux qui veulent expliquer le crime par l'atavisme ou par une anomalie physique et psychique sont conduits à restreindre et même à nier l'action de la misère ; tel est le cas de M. Garofalo. Ceux, au contraire, qui repoussent les théories de M. Lombroso et qui exagèrent l'influence du milieu social, sont portés à faire dépendre la moralité ou la criminalité du bien-être ou de la misère ; c'est le cas de M. le D^r Colajanni.

L'influence de la misère sur la criminalité me paraît incontestable. Dans les années où les récoltes sont mauvaises, où l'industrie est peu prospère, où les crises agricoles et industrielles créent des chômages, le nombre des délits augmente. Pendant les années 1840, 1847, 1854, on a constaté une recrudescence de la criminalité, parce que le blé atteignit alors un prix très élevé. En Algérie, cet accroissement dans le nombre des crimes se fait encore plus vivement sentir qu'en France, parce que les Arabes, qui sont imprévoyants, ne savent pas épargner pendant les années d'abondance pour les années de disette. Chez les peuplades sauvages, l'action de la misère est encore plus forte ; les vieillards sont quelquefois mis à mort, lorsque la nourriture vient à manquer.

Aussi je crois que M. Garofalo restreint beaucoup trop l'action de la misère, lorsqu'il écrit qu'elle est la cause occasionnelle de la criminalité, qu'elle lui donne seulement une forme, et que la criminalité du délinquant, conduit au crime par la misère, aurait éclaté d'une autre manière. Il y a certainement des

cas (j'en ai vu) où le crime a été déterminé par la misère et où le prévenu serait resté honnête, s'il n'avait pas manqué du nécessaire. Je me rappelle, notamment, avoir requis une information contre un paysan, très pauvre, chargé d'enfants, qui avait tenté d'empoisonner son beau-père qu'il était obligé de nourrir, afin d'avoir un peu plus de pain à donner à ses enfants. J'ai vu aussi, pendant un hiver rigoureux, de pauvres femmes prendre un peu de charbon et n'agir que sous la pression de la misère. Se peut-il imaginer une situation plus atroce ? La pauvreté n'expose pas seulement un homme à souffrir, à voir souffrir ses enfants, mais encore à la tentation de faire cesser les souffrances de ses enfants par un acte délictueux lorsqu'il ne peut y parvenir par le travail. A ce point de vue, quelle inégalité morale entre le pauvre et le riche ! « Car c'est à elle (à la richesse) qu'on est redevable, en grande partie, de ne point se trouver exposé à faire tort à personne même involontairement, ni à user de mensonges. » (Platon, *la République*, l. I.)

Sans doute, les cas où le crime est commis sous la pression de la misère ne sont pas nombreux. Mais c'est déjà beaucoup trop qu'ils existent. La richesse augmente, malheureusement elle se répartit d'une manière bien inégale encore ; pendant que dans les grandes villes elle s'accumule dans quelques mains, le nombre des pauvres, hélas ! ne diminue guère. Il semble que le côté le plus fâcheux de la civilisation est d'accroître sans cesse l'inégalité sociale résultant de l'inégalité naturelle. Mais il faut se hâter d'ajouter que la société est de plus en plus pénétrée de ses devoirs envers les pauvres, les enfants et les femmes (1).

La misère fait courir des dangers à la moralité, non pas seulement par la privation du nécessaire, mais encore et surtout par les conditions déplorables où les enfants des pauvres sont élevés dans les grandes villes.

Tout en reconnaissant que la misère exerce une certaine influence sur la criminalité, il faut bien se garder de l'exagérer comme le fait M. le D^r Buchner (2). Aux yeux du savant alle-

(1) Ici encore l'esprit chrétien s'ingénie à trouver de nouvelles formes de charité répondant aux misères nouvelles. C'est ainsi qu'il s'est créé à Paris et à Lyon un ordre de religieuses qui ont pour mission spéciale d'aller dans les ménages d'ouvriers, suppléer la femme qui est malade dans les soins domestiques, balayer à sa place l'appartement, préparer les aliments et soigner les enfants. N'est-ce pas admirable ?

(2) Dans ses remarquables études sur la criminalité, M. d'Haussonville me paraît aussi avoir exagéré l'influence de la misère, quand il écrit que « le plus puissant

mand, l'homme pauvre et ignorant est voué au crime, « il ne connaît d'autre voie que le crime, pour se tirer d'affaire ; il est victime de sa situation. » (*Force et Matière*, p. 498.) Rien n'est plus contraire à la vérité que cette assertion qui contient plus de mépris que de pitié pour le pauvre. Quelle opinion avez-vous donc des ouvriers, des paysans, vos semblables, vos égaux en moralité, pour supposer qu'ils ne connaissent d'autre voie que le crime pour se tirer d'affaire ? Ils connaissent le travail, et le travail courageusement supporté est autrement moralisateur que la science matérialiste. N'y a-t-il pas assez de tristesse et de douleurs dans la vie du pauvre ? Pourquoi voulez-vous lui enlever le sentiment de sa dignité, de sa valeur morale et le considérer comme un gibier de potence, voué à la criminalité et que les favorisés de la fortune et de la science auront le droit de mépriser ? Cependant, ce ne sont pas les ouvriers gagnant trois ou quatre francs par jour pour se nourrir et nourrir leur famille qui ruinent des contrées entières par de colossales escroqueries, déguisées sous des apparences de sociétés financières ; ce ne sont pas eux qui trafiquent de leurs fonctions, qui vendent les décorations, qui font les banqueroutes frauduleuses, qui commettent les faux, etc., etc. Croit-on qu'on trouverait beaucoup de paysans et d'ouvriers capables de perpétuer par une médaille le souvenir d'excellents dîners, faits pendant que leurs concitoyens souffraient de la faim ou se battaient, pendant que leur patrie, déjà vaincue, humiliée, assiégée, attendait de nouvelles défaites (1) ? Par qui sont donnés les scandales ? Est-il vrai que « les lits d'or et de pourpre soient moins souvent témoins des galanteries des femmes que les lits simples et sans ornement » ? (Euripide.)

J'ai eu la curiosité de voir si, d'après les statistiques criminelles, les pauvres seuls commettaient les meurtres, les vols, les viols, etc. Or, si je prends l'année 1880, par exemple, je vois que des accusés exerçant des professions libérales ont commis 87 viols sur des enfants de moins de 15 ans, 18 meurtres, 15 assassinats, 33 faux en écriture authentique, 19 abus de confiance, etc., en tout 132 crimes contre les propriétés et 144 crimes contre les personnes. Parmi les accusés jugés en 1880 par les

mobile de la criminalité est encore la misère ». *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} avril 1887, p. 595.

(1) Voir le précédent chapitre, p. 192.

cours d'assises, on comptait 29 professeurs laïques, 13 professeurs congréganistes, 58 fonctionnaires publics, 60 propriétaires rentiers, 29 représentants de la force publique, 80 fabricants négociants, 177 employés de commerce, 17 membres du clergé, 12 artistes, 29 banquiers, agents d'affaires, etc. Dans ces chiffres ne sont pas compris les prévenus, beaucoup plus nombreux, appartenant aux diverses catégories d'hommes ayant de l'instruction et de la fortune, jugés par les tribunaux correctionnels. De 1833 à 1880, les cours d'assises ont condamné à mort 491 marchands et employés de commerce, 81 propriétaires rentiers ou accusés exerçant des professions libérales.

Bien plus, le nombre des crimes commis par des propriétaires rentiers ou des accusés exerçant des professions libérales est aussi grand que celui des crimes commis par les vagabonds et gens sans aveu. Pendant plusieurs périodes, il a même été plus grand. Ainsi, de 1851 à 1860, il a été de 4,132 pour les premiers et de 3,686 pour les seconds. (*Statistique criminelle de 1860*, p. 24, 26.) De 1871 à 1875, il y a eu, en moyenne par an, 313 accusés propriétaires rentiers ou exerçant des professions libérales, tandis qu'il n'y a eu que 281 accusés mendiants, vagabonds ou filles publiques. (*Statistique de 1880*, p. 139.) En 1884, 1885, 1886, la proportion des premiers est encore plus forte que celle des gens sans aveu. (*Statistique de 1886*, p. 49.) En 1887, il est vrai, la proportion a été renversée; il y a eu 328 accusés sans aveu et 278 propriétaires rentiers ou accusés exerçant des professions libérales. Parmi les 28 accusés condamnés à mort en 1888, 3 appartenaient aux professions libérales, 2 à la classe des gens sans aveu (1). (*V. Journal officiel* du 31 janvier 1891.)

Le nombre des accusés sans aveu n'indique pas, d'ailleurs, le nombre des crimes déterminés par la misère, les gens sans aveu étant le plus souvent des vagabonds commettant les crimes les plus variés par paresse, cupidité, etc. En réalité, les crimes et délits déterminés par la misère ne sont pas nombreux.

On voit donc que, lors même que tous les citoyens auraient de l'aisance et de l'instruction, il y aurait toujours des criminels; le nombre pourrait en être un peu diminué, mais pas beaucoup. Il

(1) Il résulte aussi des statistiques que les personnes qui exercent les professions libérales sont plus exposées que les autres à l'aliénation et commettent un grand nombre de suicides. Ainsi, en 1888, 1,097 suicides ont été accomplis par des hommes appartenant aux professions libérales. (*V. Officiel*, 31 janvier 1891, t. XV, p. 304 du *Dictionnaire de médecine*, de Jaccoud.)

y aurait toujours des négociants trompant sur la qualité et la quantité des marchandises, des commerçants falsifiant les denrées, des employés abusant de la confiance de leurs patrons, des notaires détournant des fonds déposés chez eux; il y aurait toujours des femmes empoisonnant leurs maris et des maris tuant leurs femmes, des instituteurs laïques et congréganistes commettant des attentats à la pudeur.

Ce n'est pas pour se soustraire à la misère, mais pour se procurer la richesse, le luxe, les plaisirs ou pour satisfaire les passions que la plupart des crimes sont commis. Aristote, avec son profond esprit d'observation, l'avait déjà remarqué. « Les hommes, dit-il, ne commettent pas seulement des injustices pour se procurer les nécessités de la vie; souvent aussi l'avidité des jouissances et l'impétuosité de leurs passions les rendent injustes, car, si leurs désirs vont au delà de leurs besoins, ils commettent des violences pour les satisfaire. Ce n'est donc pas seulement la nécessité qui les rend injustes; ils le deviennent aussi quand ils éprouvent de violents désirs; ils le deviennent pour se procurer des voluptés sans peine. » (*Politique*, II, ch. iv.) La cupidité et les passions qui conduisent au crime se trouvent aussi bien chez les riches que chez les pauvres.

La richesse et la pauvreté sont d'ailleurs choses relatives. Le riche, qui dépense au delà de ses ressources, qui a de grands besoins factices, est plus pauvre que celui qui a peu et se contente de peu. Celui qui a des ressources très modestes est plus riche que le financier dont les désirs et les habitudes de dépenses dépassent la fortune. « Il faut mesurer la fortune à l'étendue des besoins de chacun. » (Cicéron, *Paradoxe*, VI.) J'ai vu sombrer des hommes occupant des situations élevées, possédant la fortune, mais ayant des désirs, des besoins insatiables de luxe, de plaisirs. Leurs revenus ne leur suffisaient pas, « car ce qui manque va bien au delà de ce qu'on possède ». (Platon.) La passion la plus innocente, par exemple l'amour des beaux livres peut perdre le bibliophile, et le pousser jusqu'au délit, s'il ne limite pas ses achats à ses ressources; j'en ai vu quelques exemples.

Mais, c'est surtout par des dépenses excessives faites pour la satisfaction d'une passion coupable que les hommes se perdent. J'ai eu à juger des banquiers, des notaires, des commerçants, etc., qui avaient de la fortune, mais aussi des vices à entretenir. Or, rien n'est plus coûteux qu'un vice à entretenir, disait Franklin.

Malheureusement, une modification fâcheuse s'est produite dans les mœurs françaises ; autrefois, on ne dépensait pas tous ses revenus, on économisait beaucoup ; aujourd'hui les habitudes d'épargne se font rares ; on vit au jour le jour. Les dettes ne font plus peur, on dépense au delà de ses revenus ; un amour immodéré du luxe, des plaisirs, des toilettes, conduit aux indécotesses, aux tromperies et de là aux abus de confiance, aux escroqueries. Voilà pourquoi le nombre de ces délits a tant augmenté.

Qu'on n'attribue donc pas à la misère l'accroissement des délits de vols et d'escroqueries. Malgré les crises agricole et industrielle que nous traversons et qui frappent plus particulièrement les propriétaires et les patrons, jamais le prix du blé n'a été aussi bas. Il ne faut pas croire que les vols de blé ou de farine qui sont commis ont pour auteurs des hommes souffrant de la faim ; j'ai jugé beaucoup de ces affaires ; les prévenus étaient des paresseux, des débauchés, des vagabonds. Ils pillaient un magasin, un moulin pour aller vendre les grains à un recéleur. Il en est de même pour les vols de pain ; ils sont extrêmement rares ; dans ma carrière, je n'en ai jugé que trois ; ils avaient été commis par de jeunes vagabonds. Ce qui provoque un crime, c'est bien moins la pauvreté que le chômage. Dès que les ouvriers, par suite de grèves ou de toute autre cause, cessent de travailler, ils s'installent dans les cabarets, subissent les excitations malsaines de l'alcool, de la presse révolutionnaire et des meneurs, qui peuvent les pousser jusqu'au crime.

Assurément, quand on songe aux difficultés de la vie, aux souffrances et aux privations que la pauvreté impose, on est étonné que les pauvres ne commettent pas plus de crimes que les riches. Mais il y a dans la richesse accompagnée d'oisiveté une puissance de démoralisation bien autrement redoutable que la pauvreté. C'est un malheur de naître pauvre ; c'est aussi un malheur de naître riche, si on vit dans l'oisiveté. La richesse incline l'homme vers le matérialisme, tandis que la pauvreté le tourne vers l'idéalisme (1). « La raison est amollie et comme fondue par la volupté » (Plutarque), tandis qu'elle est fortifiée

(1) Un homme qui connaît bien les ouvriers, M. Corbon, a écrit dans un livre publié il y a vingt ans, que l'ouvrier est spiritualiste. (*Le Secret du peuple*, 305.) Il est vrai que depuis lors le positivisme, hélas ! a fait des progrès parmi les ouvriers.

par le travail. Le plaisir rend égoïste, la souffrance éveille la sympathie pour les souffrances des autres ; *non ignara mali miseris succurrere disco*. Lorsque la vie est trop douce, le sacrifice devient difficile. L'homme, au contraire, qui, pour manger du pain, risque sa vie tous les jours, ne redoute pas le danger ; il le brave avec une facilité extrême. Lorsque la pauvreté est si lourde à porter qu'il en coûte peu de mourir, on donne sa vie volontiers pour les autres (1). Sans doute, la richesse n'est pas mauvaise en elle-même, lorsqu'on en fait un bon usage ; elle donne l'indépendance, les loisirs, les moyens d'être utile aux autres. Mais si elle n'est pas accompagnée du souci du bien public ou de l'étude, je comprends que Platon ait écrit que « une grande vertu et de grandes richesses sont deux choses incompatibles ». (Platon, *les Lois*, V.)

En résumé, je ne crois pas que le riche soit moins tenté de prendre le bien d'autrui que le pauvre. Plus on possède de richesses, plus on en veut posséder ; en outre, plus les richesses augmentent, plus les besoins factices s'accroissent, et si les richesses deviennent insuffisantes pour satisfaire ces besoins, la pensée de les augmenter par tous les moyens ne tarde pas à venir. En admettant que les hommes un jour soient tous riches et instruits, ce qui me paraît un rêve irréalisable, la cupidité fera toujours des voleurs, des escrocs et des faussaires ; la haine et la vengeance inspireront toujours des meurtres, des assassinats et des incendies ; la débauche fera toujours commettre des attentats aux mœurs. Le progrès matériel et le progrès intellectuel ne supprimeront jamais les passions et ne dispenseront pas l'homme de la lutte qu'il doit soutenir contre elles. Il devra toujours réprimer sa colère, sa sensualité, mettre un frein à sa cupidité, en un mot affranchir son âme des passions et la rendre libre. L'accroissement du bien-être et de l'instruction ne rendra jamais inutiles la force publique et le code pénal.

(1) Dans les très nombreuses affaires d'accident qui sont soumises aux tribunaux, les patrons, pour échapper à toute responsabilité, attribuent très souvent la cause de l'accident à l'imprudence de l'ouvrier qui va au-devant du danger avec une insouciance extrême. Un petit ramoneur de 12 ans, à qui je recommandais des mesures de prudence, me fit cette réponse navrante : « Cela nous est égal, à nous autres, de mourir ! »